



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) s'est réuni à Genève le 10 novembre 2008. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. D. Lima Godoy (membre employeur), vice-président; et M. Kurashid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Rapport sur l'avancement des travaux de rénovation en cours et des préparatifs pour les travaux futurs

2. Le sous-comité était saisi d'un document¹ qui se divise en deux parties, dont la première concerne la progression des travaux de rénovation actuellement en cours ou achevés depuis mars 2008 et la seconde traite des diverses propositions liées aux travaux de rénovation futurs. Ce deuxième point appelle des orientations quant à la voie à suivre par le Bureau.

I. Travaux de rénovation achevés ou en cours au bâtiment du siège

3. Le chef du Bureau de l'administration intérieure présente cette première partie du document, en mettant en lumière le respect du budget alloué et des échéances fixées à octobre 2009. Toutes les mesures en matière d'hygiène et de sécurité ont été mises en place et scrupuleusement appliquées.
4. Les membres travailleurs remercient le Bureau pour ce document. Ils relèvent l'importance pour les représentants du personnel d'être régulièrement consultés sur l'état d'avancement des travaux. Il est rappelé que le BIT se doit de rester un modèle en la matière. Les membres travailleurs demandent des précisions concernant les défauts observés dans les salles de conférences nouvellement rénovées et également dans la salle IX. Ils ajoutent qu'ils aimeraient connaître les résultats des appels d'offres pour la première phase de la rénovation en cours, les coûts de l'ascenseur pour les personnes handicapées, les mesures

¹ Document GB.303/PFA/BS/1.

prises en matière de matériaux suspects (notamment l'amiante) et la signification des 4,5 millions de francs suisses affectés à la rénovation des cuisines et restaurants.

5. Les membres employeurs félicitent le Bureau pour cette présentation complète, mais ils font part de leur regret quant au manque de provisions budgétaires par le passé relatives à l'entretien du bâtiment du siège. Dans ces circonstances, les travaux devraient coûter plus cher au BIT. Les membres employeurs sont satisfaits de constater que le Bureau respecte l'enveloppe fixée à 7,7 millions de francs suisses pour la première phase de rénovation. Ils demandent des précisions quant aux noms des membres composant l'équipe de projet. Il est suggéré que les membres du Sous-comité du bâtiment soient régulièrement informés de l'évolution des travaux par courrier électronique.
6. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), se félicite du fait que le Bureau gère ces travaux dans les temps, conformément au budget imparti et avec une équipe de projet qui fonctionne de façon satisfaisante.
7. Le chef du Bureau de l'administration intérieure précise que les salles de conférences rénovées I, VI, VII et XI présentent des défauts électriques qui les empêchent de fonctionner à plein régime. Une procédure est en cours envers l'entreprise ayant installé les équipements afin qu'elle remédie au problème. En ce qui concerne les matériaux suspects, les entreprises extérieures travaillant au siège ont l'obligation, en collaboration avec le Bureau, de tout mettre en œuvre pour identifier tout matériau suspect et garantir la sécurité des ouvriers et des personnes travaillant au BIT. En réponse à la question relative à la somme de 4,5 millions de francs suisses destinée à rénover les restaurants, l'appel d'offres international demandera aux futurs exploitants intéressés de faire une proposition de financement de type partenariat public-privé pour couvrir le coût de ces futures rénovations. Les noms des membres de l'équipe de projet, qui fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2008, ont été communiqués par le chef au Bureau de l'administration intérieure.

II. Travaux de rénovation futurs

8. Les membres travailleurs demandent à avoir au plus vite le plan directeur commandé par le Bureau. Ils rappellent que, en mars 2008 et lors de la session de 2008 de la Conférence, 57 millions de francs suisses ont été affectés pour la rénovation du siège estimée alors à 182 millions. Ils rappellent également que 1 534 travailleurs étaient en place dans le nouveau bâtiment en 1974 et que le chiffre d'aujourd'hui est toujours comparable. Ils font également observer que la vente de terrains propriétés du BIT nécessite une grande prudence. Toutes décisions affectant la réfection ou la construction d'un nouveau bâtiment devront être aussi discutées avec les représentants du personnel. Les membres travailleurs aimeraient disposer d'exemples en matière de partenariat public-privé (PPP) et connaître les références en matière de rénovations ou de constructions mises en place par d'autres organisations internationales. Notant la référence à une seule société, ils insistent sur le fait que tout futur partenaire dans le cadre d'un PPP devra rester dans un cadre du système multilatéral et faire l'objet d'une procédure de sélection par laquelle un accord préalable aura été convenu avec des règles plus transparentes et permettant une décision définitive. Les travailleurs se disent inquiets d'avoir vu le nom d'une entreprise ressortir dans le document à un stade aussi préalable. Les membres travailleurs précisent également que la future équipe de conseil devra intégrer les partenaires sociaux. Ils rappellent l'importance pour le sous-comité de disposer de toutes les informations nécessaires, et ceci bien avant que la session de mars 2009 ne commence.
9. Les membres employeurs se félicitent du nombre important de solutions proposées mais restent perplexes en ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment. Un nouveau

bâtiment coûterait non seulement plus cher qu'une rénovation, mais viendrait en outre s'ajouter aux 66 millions de francs suisses que le BIT doit encore au pays hôte pour couvrir le prêt à la construction de son siège. Les membres employeurs souhaitent obtenir des précisions quant aux équipements et mobiliers prévus dans le nouveau bâtiment. Ils appellent le Bureau à fournir un plan directeur décrivant avec soin les ressources nécessaires à la rénovation, ceci afin d'éviter une escalade des coûts. Quant au PPP, les employeurs le considèrent comme faisable et le perçoivent d'une manière très positive. Ils rappellent qu'il devra toutefois être administré avec rigueur. La vocation du bâtiment est plutôt d'accueillir des entités similaires à l'OIT que des organismes privés. Les employeurs demandent à pouvoir disposer, pour la session de mars 2009, d'un plan décrivant les besoins actuels de l'OIT qui tienne compte de sa politique de décentralisation et d'une estimation des ressources qu'engendrerait la location de locaux inutilisés au siège. La construction d'un nouveau centre de conférences pouvant accueillir les sessions annuelles de la Conférence internationale du Travail et les réunions d'autres organisations internationales doit également être étudiée. Pour juger de l'utilité d'un nouveau centre de congrès, les membres employeurs aimeraient connaître le taux d'utilisation annuel de la salle du Conseil d'administration ainsi que des autres salles de conférences du siège. Ils s'interrogent sur la conformité du bâtiment actuel en matière d'hygiène et de sécurité. Comme les travailleurs, les membres employeurs aimeraient être informés régulièrement quant au suivi du projet. Il est demandé qu'une décision finale soit prise en mars 2009.

10. Le représentant du gouvernement de la Suisse, invité par le président à prendre la parole, souligne la grande créativité du Bureau quant à la diversité des solutions proposées. En ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment, il rappelle au Bureau qu'il ne faut pas sous-évaluer les risques en termes de temps et de coût. Le gouvernement de la Suisse propose aux organisations internationales des prêts sans intérêts sur 50 ans pour leur permettre de s'implanter en Suisse ou pour financer la construction de nouveaux bâtiments destinés à couvrir des augmentations d'effectifs. Il est précisé que le BIT ne se trouve pas dans une telle situation car ses besoins actuels sont couverts par le présent bâtiment.
11. Les membres travailleurs demandent au gouvernement de la Suisse d'envisager la possibilité de consentir un prêt à des conditions avantageuses compte tenu du problème de sécurité que connaît le bâtiment actuel.
12. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni relève que, compte tenu de la situation économique actuelle, il n'est pas envisageable de demander des contributions supplémentaires aux Etats Membres. En ce qui concerne les différentes solutions proposées dans le document, il faudra attendre d'avoir plus de précisions avant de pouvoir se prononcer. A titre d'information, l'oratrice précise que la formule de type PPP est couramment utilisée dans le secteur public au Royaume-Uni. Un nouveau bâtiment permettrait la mise en place d'espaces de travail paysagers qui renforcerait la collaboration et l'efficacité du personnel. L'oratrice précise toutefois qu'un nouveau centre de conférences n'est envisageable que partant de l'idée qu'il serait pleinement exploité. Comme relevé par les employeurs, elle appuie la nécessité pour le sous-comité d'obtenir une étude sur l'éventuelle location des espaces inutilisés au siège et une analyse d'opportunité des besoins de l'OIT. Cette analyse devra s'intégrer à l'étude en cours sur la structure des bureaux extérieurs. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni demande également que les membres du Sous-comité du bâtiment soient régulièrement consultés par le Bureau via Internet ou d'autres moyens électroniques.
13. Le représentant du gouvernement du Japon souhaite obtenir plus de précisions quant à la demande de locations à Genève. Pour ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment, les coûts de déménagements devront être identifiés. Une proposition de type PPP, si elle est étudiée avec soin, devrait permettre de réduire la pression sur les Etats Membres. Le représentant du gouvernement du Japon s'interroge sur l'utilisation des

6 millions de francs suisses destinés à couvrir le fonctionnement de l'équipe de projet pour l'élaboration du plan directeur. Des précisions sont attendues pour la prochaine session de mars 2009.

14. Les membres travailleurs, suite à l'intervention du représentant du gouvernement de la Suisse, estiment que des analyses précises devront désormais être effectuées par le Bureau afin de justifier la construction et le financement d'un nouveau bâtiment par le biais d'une formule de type PPP. En ce qui concerne le choix des futurs équipements du nouveau bâtiment, le personnel devra être consulté. Les normes de sécurité actuelles devront également être prises en compte.
15. Les membres employeurs rappellent qu'il a été demandé au Bureau, lors de sa session de mars 2008, de mettre en place une interface interne-externe afin d'assurer le suivi du dossier. A ce titre, le document présenté à cette session répond parfaitement à ce souhait. Les membres employeurs proposent au sous-comité de faire confiance à cette double interface qui étudiera toutes les pistes de financement et présentera, lors de la session de mars 2009, des propositions adaptées aux besoins du BIT.
16. Le Trésorier et contrôleur des finances répond à la question relative au fonctionnement de l'équipe de projet. Il explique que la procédure d'engagement du directeur de projet est en cours et que, de ce fait, aucune activité n'a encore démarré. Dans l'hypothèse d'un PPP, celui-ci fera l'objet en temps utile d'un appel d'offres international. Ayant procédé à des consultations avec des experts immobiliers au sujet des différentes solutions de financement pour la rénovation du siège, il rappelle que la vente du terrain ou du droit de superficie n'a pas été recommandée par les experts qui préconisent d'autres moyens pour la mise en valeur du patrimoine du BIT. Suite à ces recommandations, la possibilité de construire sur une des parcelles du BIT est en cours d'examen. Des précisions financières répondant aux questions du sous-comité sont en cours d'élaboration, en collaboration avec des experts externes, et seront présentées lors de la prochaine session de mars 2009.
17. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration rappelle l'importance pour le Bureau de disposer d'un bâtiment qui soit aux normes. Elle souligne que les standards du pays hôte ne sont pas applicables au BIT. La préétude Techdata, qui n'a pas révélé de problèmes majeurs en matière de sécurité, a proposé de rénover le bâtiment selon les normes actuelles. L'oratrice conclut en rappelant le devoir du Bureau de présenter pour la session de mars 2009 du Conseil d'administration des propositions financières et techniques détaillées, ceci avec la collaboration des meilleurs experts, afin de permettre au sous-comité, à la PFA et au Conseil d'administration de prendre les décisions nécessaires.
18. Le sous-comité prend note du présent document.

Vue d'ensemble des locaux de l'OIT

19. Le sous-comité était saisi d'un document ² soumis pour information présentant des données financières et statistiques sur les bureaux extérieurs et le siège.
20. Les membres travailleurs expriment le souhait que le Bureau négocie avec les pays où les loyers sont les plus élevés. Ils rappellent que, dans certains pays, les locaux sont mis gracieusement à disposition par l'Etat-hôte. En relation avec l'engagement des correspondants nationaux, ils soulignent qu'il importe que ceux-ci soient indépendants et

² Document GB.303/PFA/BS/2.

qu'ils soient logés dans des bâtiments non gouvernementaux. Les travailleurs aimeraient que ce document soit annexé à l'étude sur la structure des bureaux extérieurs de la PFA. Des informations relatives au statut des collaborateurs engagés localement devraient y être ajoutées.

21. Les membres employeurs indiquent que cette vue d'ensemble des locaux de l'OIT devrait non seulement contribuer à l'analyse des besoins actuels et futurs de l'Organisation, mais permettre également de refléter sa politique progressive de décentralisation.
22. Le sous-comité prend note du présent document.

Réparations urgentes

23. Le sous-comité était saisi d'un document ³ demandant l'affectation de ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer le coût des réparations urgentes.
24. Les membres travailleurs acceptent de proposer à la PFA l'affectation de 500 000 francs suisses à ce type de réparations.
25. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni appuie également cette proposition.
26. Le sous-comité appuie la proposition d'affecter un montant de 500 000 francs suisses imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement aux travaux urgents de réparation et d'entretien des bâtiments appartenant à l'OIT et d'autoriser le Directeur général à utiliser ces fonds en cas de besoin et à en rendre compte au Sous-comité du bâtiment.

Genève, le 12 novembre 2008.

³ Document GB.303/PFA/BS/3.